



POLITIQUE D'INTEGRATION DES RISQUES DE DURABILITE DANS LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

BELFIUS INSURANCE
VERSION - JUIN 2025

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION.....	3
2. GESTION DES RISQUES DE DURABILITE AU SEIN DES ENTITES DU GROUPE BELFIUS.....	3
3. INTEGRATION DU RISQUE DE DURABILITE DANS LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT DE BELFIUS ASSURANCES	4
4. GOUVERNANCE	6
5. EXPOSITION AU RISQUE EN MATIERE DE DURABILITÉ.....	6
6. CONSIDERATION FINALE	6
7. PUBLICATION DE LA POLITIQUE ET FREQUENCE DE REVISION	6

1. INTRODUCTION

De nombreux Investisseurs veulent avoir une idée précise de l'utilisation de leurs capitaux investis.

Afin de connaître l'impact de leurs investissements, ces investisseurs privés, corporate ou institutionnels s'intéressent de plus en plus aux critères non financiers utilisés dans la composition de leurs portefeuilles, principalement liés au respect de l'environnement, aux questions sociales et à la bonne gouvernance, c'est-à-dire aux critères « ESG » (Environnementaux, sociaux et de gouvernance).

En d'autres termes, ils veulent que leurs investissements soient plus en accord avec leurs convictions personnelles sur le développement durable, leurs valeurs d'entreprise ou leur vision de la société.

Chez Belfius Assurances, nous sommes pleinement conscients du rôle que nous jouons en tant qu'investisseur et de notre capacité à utiliser le capital que nous investissons pour le compte de nos clients non seulement pour générer des rendements financiers, mais aussi pour créer des changements bénéfiques. Belfius Assurances est déterminée à contribuer à la croissance économique de la société belge. Avec nos clients, nos employés et nos partenaires à long terme, nous avons pour ambition de jouer un rôle significatif face aux défis environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et d'investir dans des solutions à long terme qui contribuent à une société plus juste et plus durable.

Par ailleurs, l'Union européenne a accru plus encore la transparence en matière d'investissement en adoptant, fin 2019, le règlement « SFDR » . Ce règlement européen impose aux acteurs des marchés financiers, qui offrent leurs services au sein de l'Union européenne, de publier des informations supplémentaires sur la durabilité de leurs produits d'investissement lorsque ceux-ci répondent à certains critères¹.

2. GESTION DES RISQUES DE DURABILITE AU SEIN DES ENTITES DU GROUPE BELFIUS

Le Groupe Belfius a progressivement mis en place, ces dernières années, des organes de gouvernance permettant une meilleure gestion des risques de durabilité.

Le mandat du Groupe en matière d'épargne est de gérer efficacement les avoirs de ses clients sur le long terme. Investir de manière responsable est intrinsèquement lié à la réalisation de cette mission et est en ligne avec les décisions prises dans le courant de l'année 2020 par le Groupe Belfius.

Deux décisions fortes en matière d'investissements sont en effet à retenir:

- 6 engagements² concrets pour la période 2020-2025, dont l'ambition, à terme, de proposer uniquement des produits d'investissements «meaningful» aux clients.
- Le Groupe s'est également positionné en mai 2020 sur une liste de secteurs d'activités controversées. Portant le nom de TAP («Transition Acceleration Policy»), cette politique transversale et applicable à toutes les activités du Groupe vise, à la fois, à exclure certaines activités (production de tabac ou d'armement par exemple) et à supporter des initiatives de transition (secteur énergétique par exemple). Elle est mise en œuvre au sein des portefeuilles. Tous les produits et portefeuilles sont donc analysés au regard de cette politique qui est actualisée au besoin.

Au niveau pratique, l'organisation interne se fait au sein d'un bureau d'experts - Sustainable Investment Desk - regroupant des représentants de Belfius Banque (ESG, Services Juridiques et Compliance, Gestion des Risques), de Belfius Assurances, de Belfius Asset Management. Ce comité pilote la mise en œuvre concrète des décisions prises par le Groupe Belfius en matière de durabilité.

¹ Article 3 du règlement dit "SFDR".

² [Notre stratégie de durabilité - Belfius dans la société - Belfius](#)

3. INTEGRATION DU RISQUE DE DURABILITE DANS LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT DE BELFIUS ASSURANCES

Comme tout assureur, Belfius Assurances conserve des réserves suffisantes pour être en mesure de répondre à ses obligations contractuelles de verser des capitaux, des intérêts et des indemnités aux clients. La majeure partie des réserves est réinvestie et réinjectée dans l'économie réelle (immobiliers, prêts hypothécaires, actions, obligations et fonds)



Ci-dessus est illustré le processus d'investissement, y compris l'intégration du risque de durabilité tel qu'appliqué au niveau de Belfius Assurances.

Avant d'investir, une analyse fondamentale est mise en œuvre. Tous les émetteurs (sociétés ou Etats) d'actions, d'obligations ou de fonds d'investissement sont analysés sur base d'information et de données récoltées (financières, non financières).

Dans cette analyse fondamentale, la **première étape** du screening ESG (tel qu'illustré ci-dessus) sera de vérifier que l'investissement est créateur de valeur et que cet investissement est en ligne avec nos valeurs et critères ESG. A cet égard, le Groupe Belfius a traduit ses valeurs dans une politique y dédiée (Transition Acceleration Policy – connue sous l'acronyme TAP) qui vise, pour tout investissement, à

- Exclure les activités ou secteurs controversés** : cette politique vise à la fois à exclure certains secteurs (par exemple, les secteurs du tabac ou des jeux de hasard) et à soutenir les activités en transition (par exemple, le secteur de l'énergie). En Novembre 2023, la Transition Acceleration Policy a été modifiée afin d'intégrer les dernières données scientifiques notamment du GIEC / IPCC ou de l'Agence Internationale de l'Energie. En janvier 2025, la Transition Acceleration Policy a été à nouveau ajustée. Cette fois, pour aligner les critères du secteur de la défense avec la politique de défense de l'UE, suite aux tensions géopolitiques.
- Respecter le Pacte mondial des Nations Unies.**
Un des critères d'exclusion de la TAP est le respect du Pacte Mondial des Nations Unies. Le Groupe Belfius ne soutiendra en effet pas les entreprises qui violent gravement ou systématiquement un ou plusieurs des Principes du Pacte mondial des Nations Unies³. Le développement durable d'une entreprise commence par son système de valeurs et une approche de la conduite des affaires fondée sur des principes. En d'autres termes, elle doit opérer de manière à s'acquitter, au minimum, de ses responsabilités fondamentales dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Le Groupe Belfius ne soutiendra pas les entreprises qui ne respectent pas ces principes de base. La gravité de la violation et le caractère structurel de l'implication seront pris en compte lors de tout processus d'engagement nécessaire envers l'entreprise.

A cet effet, avant d'effectuer un investissement, Belfius Assurances se base sur les informations d'un fournisseur externe de données ESG, captée et analysées par notre partenaire interne en matière de durabilité Belfius Asset Management.

Concrètement, sur base des informations récoltées, si un émetteur dans lequel nous souhaitons investir était actif dans l'extraction de charbon ou devait être impliqué dans une controverse liée au travail des enfants, cet émetteur serait purement et simplement exclu de notre univers d'investissement.

³ <https://pactmondial.org/découvrir/dix-principes-pacte-mondial-nations-unies/>

La **deuxième étape** de ce screening ESG, intégrée dans l'analyse fondamentale vise à identifier les risques de durabilité afin de les anticiper, voire de les mitiger eu égard au fait que ces éléments peuvent avoir des impacts sur le rendement de nos investissements.

A cet égard, afin de mitiger ces risques, deux éléments sont à prendre en compte :

- Le département Risk Management de Belfius Assurances a défini des limites en termes d'allocation d'actifs et en termes de secteurs afin de maintenir un portefeuille diversifié tout en limitant notre exposition à ces risques.
- Le gestionnaire de portefeuille mesure la valeur intrinsèque du titre en analysant les facteurs économiques, financiers et non financiers qui y sont liés (analyse ESG). La collecte d'information de base (via Belfius Asset Management et notre data provider) est complétée par une collecte d'information approfondie sur base de :
 - site web de l'entreprise ou auprès de Bloomberg (rapports annuels, informations financières, rapports RSE / de durabilité, etc.);
 - discussion du profil et du positionnement de l'entreprise avec des collègues, des analystes et des pairs;
 - Établissement de contacts et développement de relations de confiance ;
 - Visite des activités du site lorsque cela est possible ;

Après investissement, un suivi est opéré. Tous les émetteurs (sociétés ou Etats) d'actions, d'obligations ou de fonds d'investissement sont analysés au regard des critères ESG exposés précédemment (TAP, UN Global Compact).

Lorsque des émetteurs, sur base des données à notre disposition, ne semblent pas respecter les critères de la TAP ou les principes UN Global Compact (Droits humains (par exemple, violence sur la personne, traitement dégradant sur la personne, absence de conditions de vie décentes, esclavage, etc.) sur le lieu de travail, Droits du travail, Protection de l'environnement, Anti-corruption), Belfius Assurances s'est engagé via Belfius Asset Management ou Candriam à leur demander des explications et améliorer la situation.

Le résultat de ce dialogue et de ces recherches détermine si l'action (c'est-à-dire les titres, les obligations, la part de capital-investissement ou de fonds d'investissement) en question est proposée pour être acceptée ou conservée dans le portefeuille. Le résultat de ce dialogue est toutefois soumis au Belfius Sustainable Investment Desk pour avis. Le résultat est par la suite soumis pour validation à l'Asset & Liability Comité (ALCo) au sein de Belfius Assurances.

4. GOUVERNANCE

Plusieurs organes décisionnels permettent de structurer les processus de décision concernant les investissements durables :

- **Belfius Sustainable Investment Desk :**
 - Assure le suivi et le respect de la TAP
 - Présente, en cas de non-respect des critères de la TAP, les informations complémentaires obtenues de la part des émetteurs. Si les informations présentées ne sont pas suffisantes pour répondre aux écueils rencontrés, l'exclusion de l'émetteur sera confirmée
- **L'Asset & Liability Committee de Belfius Assurances**
 - Prend les décisions d'investissement et de désinvestissement
 - Opère le suivi des risques et de la performance du portefeuille d'investissement
- **Le Comité de Direction de Belfius Assurances**
 - En charge de la gestion journalière de Belfius Assurances peut être amené à traiter les dossiers d'investissement directement

5. EXPOSITION AU RISQUE EN MATIERE DE DURABILITE

Nous sommes exposés au travers de notre portefeuille d'investissement aux différents risques ESG tels que présentés ci-dessus. Ces risques sont atténués par les éléments suivants :

- **L'analyse globale** comme exposée ci-dessus qui reprend les critères de la TAP et de le respect des principes de l'UN Global Compact.
- **Un cadre de risque d'investissement** (politique Assets & Liabilities Management) défini par le département Risk Management qui limite notre exposition, conformément à notre appétence au risque et à notre vision à long terme.
- Notre **politique d'engagement**, par le biais notamment d'une participation active aux Conseils d'administration et aux Assemblées générales dans lesquelles nous détenons une participation. Chaque année, Belfius Assurances présente les résultats de la mise en œuvre de cette politique dans son [Rapport d'Engagement](#).
- Notre **politique de vote par procuration**, nous nous efforçons de favoriser les transitions positives et de limiter les impacts négatifs de nos activités en interrompant ou en limitant notre soutien aux activités non durables. Tout comme sa politique d'engagement, chaque année, Belfius Assurances présente les résultats de la mise en œuvre de cette politique de vote par procuration dans son Rapport d'Engagement.
- **Surveillance** opérée afin de vérifier d'une part la performance des émetteurs ainsi que la fiabilité et l'exhaustivité des données et d'autre part la pertinence de notre cadre d'investissement (TAP) ainsi que des méthodes d'analyse pour assurer cette surveillance.

6. CONSIDERATION FINALE

Belfius Assurances est déterminée à jouer un rôle majeur en matière de durabilité en contribuant de manière éthique, responsable et inspirante à la croissance économique de la société belge. En collaboration avec nos clients, nos employés et nos partenaires à long terme, notre objectif est d'avoir une influence significative sur les défis environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et d'investir dans des solutions à long terme qui contribuent à une société plus engagée en matière de durabilité.

7. PUBLICATION DE LA POLITIQUE ET FREQUENCE DE REVISION

Les informations qui précèdent ont été publiées pour la première fois en mars 2021 et mises à jour pour la dernière fois le 30 juin 2025 toujours en tenant compte des exigences réglementaires directement ou indirectement liées à la mise en œuvre du règlement SFDR et des réglementations européennes ou nationales qui l'accompagnent. Nous continuerons à veiller à leur mise à jour au moins une fois par an.